

Éditorial

Génocide. Destruction méthodique d'un groupe humain.

Marie Monnet, directrice de la revue *Telos*

Le terme « génocide » apparut en 1943, au cœur de la seconde guerre mondiale et de la déportation, désigne juridiquement ce que les historiens nomment la « Shoah », sous la plume du juriste juif polonais Raphael Lemkin.

En 1948, l'assemblée générale des Nations-Unies adopte la « Convention sur le génocide », codifiant pour la première le crime de génocide, constituant une étape décisive dans l'engagement des États en faveur de la défense des droits humains. Depuis, les Nations-Unies ont reconnu trois génocides : le génocide des Arméniens commis par l'Empire ottoman en 1915-1916 ; celui des Juifs commis par les nazis de 1941 à 1945 ; le génocide des Tutsis commis par le pouvoir hutu au Rwanda, en 1994.

Aujourd'hui, le crime de génocide est intégré dans de nombreuses législations nationales et internationales et s'applique à tous, en temps de guerre ou de paix, aux États comme aux particuliers, que les États aient, ou non, ratifiés la Convention. Plus encore, le crime de génocide peut, non seulement être sanctionné (notamment par la Cour pénale internationale de La Haye) mais aussi doit être prévenu. Il appartient à tous, États et particuliers, de prendre des mesures pour qu'il ne se produise pas. Tout manquement à cette obligation de prévention peut aussi faire l'objet de sanction.

Ce numéro de *Telos* est consacré au crime de génocide. Le philosophe Emmanuel Boissieu s'interroge sur les causes profondes qui y conduisent. Sont-elles d'ordre anthropologique et culturel ? Sont-elles métaphysiques ? La chercheuse Laure Bergomano explore avec minutie la notion de « refusants », ceux et celles qui précisément s'y opposent, dans un « sursaut éthique. Qui sont-ils ? Qui sont-elles ? Peut-on en établir une typologie, voire s'en inspirer ? Enfin, les chercheurs de la Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés, dans l'Ain, Dominique Vidaud et Alexandre Nugues-Bourchat, mettent en lumière le rôle des procès dans la construction de la mémoire des crimes de masse. Ils donnent notamment accès à une base de données que chacun peut contribuer à alimenter.

Ce numéro de *Telos* est clairement un appel à s'engager. En lisant, en s'informant, en mettant sa propre intelligence au service de plus d'humanité.